



Charte du Doctorat de l'Université Savoie Mont Blanc

PhD student's charter of University Savoie Mont Blanc

Nom et Prénom / Surname and name :

La présente charte doit être adoptée et signée en l'état, sans rajout ni rature.

The present Charter must be adopted and signed as is, without addition or modification.

VISAS	REFERENCES
<p><i>Vu le code de l'éducation, notamment son article L612-7,</i></p> <p><i>Vu l'arrêté du 25 mai 2016, modifié, fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, notamment ses articles 12 et 13,</i></p> <p><i>Vu l'arrêté modificatif du 11 juillet 2019 accréditant l'Université de Chambéry en vue de la délivrance de diplômes nationaux,</i></p> <p><i>Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,</i></p> <p><i>Vu l'avis du conseil académique en date du 8 décembre 2022 portant sur la présente charte,</i></p> <p><i>Vu la délibération du conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 portant sur la présente charte,</i></p> <p><i>Considérant la Charte européenne du chercheur publiée par la Commission européenne en mars 2005.</i></p>	<p><i>Having regard to the Education Code, in particular article L612-7,</i></p> <p><i>Having regard to the decree of May 25, 2016, as amended, establishing the national framework for training and the procedures leading to the award of the national doctoral degree, in particular articles 12 and 13,</i></p> <p><i>Having regard to the amending order of July 11, 2019 accrediting USMB for the award of national degrees,</i></p> <p><i>Having regard to the statutes of USMB adopted by the Board of Directors in its meeting of July 8, 2014, as amended,</i></p> <p><i>Having regard to the advice of the Academic Council dated December 8, 2022, concerning this charter,</i></p> <p><i>Having regard to the Board of Directors' deliberation of December 13, 2022, concerning this charter,</i></p> <p><i>Having regard the European Charter for Researchers published by the European Commission in March 2005.</i></p>
<p>Préambule</p> <p>Conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 mai 2016, « La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une</p>	<p>Preamble</p> <p>In accordance with article 1 of the decree of May 25, 2016, "Doctoral training is training in and through research and professional research</p>

<p><i>expérience professionnelle de recherche. Elle conduit à la production de connaissances nouvelles. [...] Elle porte sur des travaux d'intérêt scientifique, économique, social, technologique ou culturel. »</i></p> <p>La thèse est un travail de recherche personnel réalisé par le doctorant ou la doctorante. Elle doit donc présenter des aspects nouveaux et originaux. Elle donne lieu, après la soutenance de la thèse et sous réserve de la décision favorable des membres délibérants du jury, à la délivrance du grade et du titre de docteur.</p> <p>La présente charte définit les principes fixés par l'université Savoie Mont Blanc pour la préparation d'un doctorat afin de favoriser la haute qualité scientifique des travaux conduits.</p> <p>Elle s'appuie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les textes cités en référence, - sur les procédures relatives à l'inscription administrative et à la soutenance de thèse validées par le conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc et sur les missions des écoles doctorales (ED) et du collège doctoral, dans le respect des différentes disciplines et de leur diversité. <p>L'université Savoie Mont Blanc s'engage à agir pour que les principes fixés par la présente charte soient respectés lors de la préparation du doctorat.</p>	<p><i>experience. It leads to the production of new knowledge. [...] It focuses on work of scientific, economic, social, technological or cultural interest."</i></p> <p>The thesis is a personal research work carried out by the doctoral student. It must therefore present new and original aspects. After the defense of the thesis, and subject to the favorable decision of the jury, it leads to the award of the degree and title of doctor.</p> <p>The present charter defines the principles set by USMB for the preparation of a doctorate in order to promote the high scientific quality of the work carried out.</p> <p>It relies on:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the texts cited in reference, - the procedures for administrative registration and thesis defense validated by the Board of Directors of USMB and on the missions of the doctoral schools (ED) and the doctoral college, with respect to the different disciplines and their diversity. <p>USMB is committed to ensuring that the principles set out in this charter are respected during the preparation of the doctorate.</p>
<p>Article 1 : Le doctorat</p> <p>1.1 Le doctorat, une étape d'un projet personnel et professionnel</p> <p>La préparation d'un doctorat doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et professionnel clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.</p> <p>L'insertion professionnelle souhaitée par le doctorant ou la doctorante doit être discutée dès</p>	<p>Article 1: The doctorate</p> <p>1.1 The doctorate, a step in a personal and professional project</p> <p>The preparation of a doctorate must be part of a personal and professional project that is clearly defined in terms of its goals and requirements. It implies the clarity of the objectives pursued and the means used to achieve them.</p> <p>The professional integration wished by the doctoral student must be discussed at the time of application. It is the responsibility of the doctoral</p>

<p>la candidature. Il est de la responsabilité du doctorant ou de la doctorante et de son directeur ou sa directrice de thèse de s'en préoccuper en s'appuyant sur l'ED, le comité de suivi individuel (CSI – dont l'organisation et les compétences sont définies à l'article 3.2), le collège doctoral, et en prenant contact avec de futurs employeurs potentiels : laboratoires, universités, entreprises, en France ou à l'étranger.</p> <p>Le candidat doit recevoir une information sur les débouchés universitaires et extra-universitaires dans son domaine. Les statistiques nationales sur le devenir des jeunes docteurs et les informations sur le devenir professionnel des docteurs formés dans son unité de recherche lui sont communiquées par l'ED et par son directeur ou sa directrice de thèse.</p> <p>À l'issue du doctorat, le doctorant ou la doctorante s'engage à répondre à toute enquête émanant de l'université Savoie Mont Blanc, relative à son insertion et à son parcours professionnel</p>	<p>student and his/her thesis director to take care of it by relying on the ED, the individual follow-up committee (CSI- whose organization and competences are defined in article 3.2), the doctoral college, and by contacting potential future employers: laboratories, universities, companies, in France or abroad.</p> <p>The candidate must receive information on the academic and extra-academic opportunities in his/her field. National statistics on the future of young PhDs and information on the professional future of PhDs trained in his or her research unit are communicated to him or her by the ED and by his or her thesis director.</p> <p>At the end of the doctorate, the doctoral student undertakes to respond to any survey conducted by USMB concerning his or her integration and career path.</p>
<p>1.2 Éthique de la recherche et intégrité scientifique</p> <p>Les parties prenantes du doctorat doivent adhérer aux principes éthiques fondamentaux régis par les différents codes d'éthique nationaux, sectoriels et institutionnels.</p> <p>L'université Savoie Mont Blanc promeut la réalisation des travaux de recherche des doctorantes et doctorants dans le respect des exigences de l'intégrité scientifique et de l'éthique de la recherche. Les doctorantes et doctorants ont accès à une formation aux principes et exigences de l'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique. Elles et ils s'engagent à les respecter pendant toute la durée de leur doctorat. L'université Savoie Mont Blanc, les directeurs ou directrices d'écoles doctorales, les directeurs ou directrices de thèse, les directeurs ou directrices d'unité de recherche et toutes les personnes participant au travail d'un doctorant ou d'une doctorante s'engagent à favoriser et à accompagner cet engagement.</p>	<p>1.2 Research ethics and scientific integrity</p> <p>Doctoral students must adhere to the fundamental ethical principles governed by the various national, sectoral and institutional codes of ethics.</p> <p>USMB promotes the conduct of research by doctoral students in accordance with the requirements of scientific integrity and research ethics. Doctoral students have access to training in the principles and requirements of research ethics and scientific integrity. They undertake to respect these principles throughout their doctorate. USMB, the directors of doctoral schools, thesis directors, research unit directors and all those involved in the work of a doctoral student undertake to encourage and support this commitment.</p> <p>At the end of the defense and in case of admission, the doctor takes an oath, individually committing himself / herself to respect the principles and requirements of scientific integrity</p>

<p>À l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.</p> <p>Le serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :</p> <p><i>« En présence de mes pairs.</i></p> <p><i>Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [spécialité], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats. »</i></p>	<p>in the continuation of his / her professional career, whatever the sector or field of activity.</p> <p>The doctoral oath of scientific integrity is as follows:</p> <p><i>"In the presence of my peers.</i></p> <p><i>Having completed my doctorate in [specialty], and having thus practiced, in my quest for knowledge, the exercise of a demanding scientific research, cultivating intellectual rigor, ethical thinking and respect for the principles of scientific integrity, I commit myself, for what will depend on me, in the continuation of my professional career, whatever the sector or the field of activity, to maintain an honest conduct in my relationship to knowledge, my methods and my results."</i></p>
<p>Article 2 : Sujet, faisabilité et déroulement de la thèse</p> <p>La détermination du sujet de thèse repose sur un accord entre le doctorant ou la doctorante et le directeur ou la directrice de thèse. Ce sujet doit être défini de manière à permettre l'accomplissement du travail dans le délai prévu. Formalisé au moment de l'inscription, il s'inscrit dans l'une des thématiques scientifiques de l'ED de rattachement.</p> <p>Le futur doctorant ou la future doctorante doit être informé du nombre de thèses en cours dirigées par le directeur ou la directrice de thèse qu'il pressent ; ce dernier ne pouvant en encadrer qu'un nombre limité, conformément aux normes fixées au sein de chaque ED</p> <p>En application de la présente charte, une convention de formation, signée par le directeur ou la directrice de thèse et le doctorant ou la doctorante précise les conditions de réalisation</p>	<p>Article 2: Subject, feasibility and progress of the thesis</p> <p>The determination of the thesis topic is based on an agreement between the doctoral student and the thesis director. The subject must be defined in such a way as to allow the work to be completed within the time limit set. Formalized at the time of registration, it must be in line with one of the scientific themes of the ED to which the student belongs.</p> <p>The future doctoral student must be informed of the number of thesis being supervised by the thesis director he or she is considering; the latter can only supervise a limited number of thesis, in accordance with the norms set within each ED.</p> <p>In application of this charter, a training agreement, signed by the thesis director and the doctoral student, specifies the conditions for the completion of the doctorate. Article 12 of the</p>

<p>du doctorat. L'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016 liste les éléments devant être obligatoirement mentionnés dans la convention de formation.</p> <p>Cette convention peut être modifiée en tant que de besoin, lors des réinscriptions par accord signé entre toutes les parties. L'université Savoie Mont Blanc est le garant de sa mise en œuvre.</p>	<p>decree of May 25, 2016 lists the elements that must be included in the training agreement</p> <p>This agreement can be modified as needed, at the time of re-registration, by agreement signed by all parties. USMB is the guarantor of its implementation.</p>
<p>Article 3 : Encadrement et suivi de la thèse</p> <p>3.1 Acteurs et actrices du doctorat</p> <p>Le travail de recherche confié au doctorant ou à la doctorante est réalisé dans une unité de recherche rattachée à l'ED dans laquelle il ou elle est inscrit. Dans le cas de la réalisation des travaux, pour tout ou partie, hors de l'unité de recherche rattachée à l'ED, les conditions de réalisation des travaux sont prévues par la convention de formation.</p> <p>Le doctorant ou la doctorante s'engage, en s'inscrivant en doctorat à l'université Savoie Mont Blanc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener à bien le projet de recherche préalablement défini, - suivre les formations disciplinaires, transversales et d'insertion professionnelle proposées par son ED et par le collège doctoral, - participer à la vie de l'unité de recherche, - soutenir sa thèse dans les délais prévus, - se conformer au règlement de l'unité de recherche dans lequel elle ou il est intégré, - se conformer au règlement en vigueur dans l'ED de rattachement, - respecter les règles de propriété intellectuelle et citer systématiquement ses sources. Le non-respect de cette clause est passible de poursuites disciplinaires ou judiciaires, - laisser à l'unité de recherche ses documents et résultats sous une forme exploitable. Le doctorant ou la doctorante en conserve toutefois la propriété intellectuelle. <p>Le directeur ou la directrice de thèse :</p>	<p>Article 3: Supervision and follow-up of the thesis</p> <p>3.1 Doctoral actors</p> <p>The research work entrusted to the doctoral student is carried out in a research unit attached to the ED in which he or she is registered. In the case of work carried out, in whole or in part, outside the research unit attached to the ED, the conditions for carrying out the work are provided for in the training agreement</p> <p>The doctoral student undertakes, by enrolling in a doctoral program at USMB</p> <ul style="list-style-type: none"> - to carry out the research project previously defined, - to follow the disciplinary, transversal and professional integration training courses offered by their ED and by the doctoral college, - to participate in the life of the research unit, - to defend his or her thesis on time, - to comply with the regulations of the research unit in which he or she is integrated, - to comply with the regulations in force in the department to which they are attached, - to respect the rules of intellectual property and systematically cite its sources. Failure to comply with this clause may result in disciplinary or legal action, - to leave the documents and results in a usable form to the research unit. However, the doctoral student retains his copyright. <p>Thesis supervisor:</p> <ul style="list-style-type: none"> - is part of a research unit attached to the ED and is responsible for the definition of the research topic, its realization and follow-up,

<ul style="list-style-type: none"> - fait partie d'une unité de recherche rattachée à l'ED et est responsable de la définition du sujet de recherche, de sa réalisation et de son suivi et dispose d'une responsabilité de premier plan dans l'accompagnement scientifique du doctorant ou de la doctorante, - aide le doctorant ou la doctorante à s'intégrer au milieu universitaire et scientifique dans son champ de recherche, - s'assure que le doctorant ou la doctorante suit le plan de formations proposé, - s'assure qu'il ait les moyens matériels et financiers nécessaires à la réalisation de son projet, - mène des entretiens réguliers avec le doctorant ou la doctorante en veillant à la bonne progression de ses recherches et de la rédaction du manuscrit, - établit avec le doctorant ou la doctorante un calendrier du travail de recherche, - propose au doctorant ou à la doctorante d'apporter un concours actif à la structuration d'articles dans des revues à comité de lecture où figurera le nom du doctorant ou de la doctorante, - incite le doctorant ou la doctorante à des activités de valorisation et de diffusion du travail de recherche. - dans le cas d'une codirection, les responsabilités administrative et scientifique sont partagées. 	<p>and has a major responsibility in the scientific support of the PhD student,</p> <ul style="list-style-type: none"> - helps the doctoral student integrate into the academic and scientific community in his or her field of research, - ensures that the doctoral student follows the proposed training plan, - ensures that it has the material and financial means necessary to carry out its project, - conducts regular interviews with the doctoral student, ensuring that the research and the writing of the manuscript are progressing well, - establishes with the doctoral student a schedule for the research work, - proposes that the doctoral student actively participate in the structuring of articles in peer-reviewed journals in which the doctoral student's name will appear, - encourages the doctoral student to engage in activities to promote and disseminate the research work. - In the case of co-direction, administrative and scientific responsibilities are shared. <p>The director of the research unit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - is responsible for the proper integration of the doctoral student into his/her research unit, - contributes to its guidance during the training, - ensures that the doctoral student has the material and financial conditions necessary for the successful completion of the doctorate, - The conditions of scientific, material and financial resources of the doctoral student during the preparation of the thesis must be notified by the candidate and his/her thesis directors to the director of the ED, under the supervision of the director of the research unit.
--	--

<p>thèse doivent être notifiées par le candidat et son (ses) directeur(s) de thèse au directeur de l'ED, sous contrôle du directeur du laboratoire</p> <p>Le directeur ou la directrice de l'ED, assisté du conseil de l'ED</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifie, lors de l'inscription annuelle en doctorat, que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont assurées pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du doctorant ou de la doctorante, - favorise les échanges scientifiques entre doctorantes et doctorants et avec la communauté scientifique, - propose aux doctorantes et doctorants des activités de formation disciplinaires et inter-disciplinaires favorisant l'acquisition d'une culture scientifique élargie, - veille à ce que chaque doctorant et doctorante reçoive une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, - sensibilise les doctorantes et doctorants aux enjeux de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche dans la société, - définit les conditions de mise en place du comité de suivi individuel du doctorant ou de la doctorante (selon les modalités définies à l'article 3.2), - contribue à une ouverture européenne et internationale, - veille, dans le cas où la recherche se fait dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise ou une administration, à ce que le doctorant ou la doctorante ne se voit pas imposer un surplus de travail étranger à ses travaux. <p><u>3.2 Comité de suivi individuel</u></p> <p>Un comité de suivi individuel du doctorat est constitué en début de thèse. Il veille au bon dé-</p>	<p>The director of the ED, assisted by the ED council:</p> <ul style="list-style-type: none"> - verifies, at the time of the annual registration for the doctorate, that the scientific, material and financial conditions are in place to guarantee the proper conduct of the doctoral student's research, - promotes scientific exchanges between doctoral students and with the scientific community, - offers doctoral students disciplinary and inter-disciplinary training activities that promote the acquisition of a broader scientific culture, - ensures that each doctoral student receives training in research ethics and scientific integrity, - makes doctoral students aware of the issues of open science and the dissemination of research work in society, - defines the conditions for setting up the doctoral student's individual monitoring committee (according to the procedures defined in article 3.2), - contributes to a European and international opening, - ensures, in case the research is carried out in the framework of a partnership with a company or an administration, that the doctoral student is not required to do additional work unrelated to his/her work. <p><u>3.2 Individual follow-up committee</u></p> <p>An individual doctoral monitoring committee is set up at the beginning of the thesis. It ensures that the course of study runs smoothly, based on the doctoral charter and the training agreement.</p> <p>The composition, organization and functioning of this committee are determined by the ED council. The members of this committee must not participate in the direction of the doctoral student's work. The ED ensures that the doctoral student is consulted on the composition of his/her</p>
--	---

<p>roulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Les modalités de composition, d'organisation, de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'ED. Les membres de ce comité ne doivent pas participer à la direction du travail du doctorant ou de la doctorante. L'ED veille à ce que le doctorant ou la doctorante soit consulté sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion.</p> <p>Le comité de suivi individuel du doctorant ou de la doctorante assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat. Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant ou la doctorante sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant ou la doctorante.</p> <p>Au cours de l'entretien avec le doctorant ou la doctorante, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche.</p> <p>Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur ou à la directrice de l'école doctorale, au doctorant ou à la doctorante et au directeur ou à la directrice de thèse.</p> <p>En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant ou de la doctorante alerte l'ED, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant ou de la doctorante et au déroulement de son doctorat.</p> <p>Dès que l'ED prend connaissance d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste, elle procède à un signalement via le dispositif dédié de d'établissement</p>	<p>individual monitoring committee before the meeting.</p> <p>The doctoral student's individual monitoring committee provides him/her guidance and is responsible for the supervision of the doctoral student throughout the duration of the thesis.</p> <p>It is mandatory to meet before the registration in the second year and then before each new registration until the end of the PhD. The interviews are organized in three distinct stages: presentation of the progress of the work and discussions, interview with the doctoral student without the thesis director, interview with the thesis director without the doctoral student.</p> <p>During the interview with the doctoral student, the committee evaluates the conditions of his/her training and the progress of his/her research.</p> <p>During this same interview, he/she is particularly vigilant in identifying any form of conflict, discrimination, moral or sexual harassment or sexist behaviour. He/she makes recommendations and sends a report of the interview to the director of the doctoral school, the doctoral student and the thesis director.</p> <p>In case of difficulty, the doctoral student's individual monitoring committee alerts the ED, which takes any necessary measures concerning the doctoral student's situation and the progress of his/her doctorate.</p> <p>As soon as the ED becomes aware of acts of violence, discrimination, harassment, sexual harassment or gender-based violence, it will report them via the institution's dedicated system.</p>
<p>Article 4 : Formations suivies durant la thèse</p> <p>Le doctorant ou la doctorante doit au cours de son cursus de doctorat, valider le nombre d'heures de formations exigées par l'université Savoie Mont Blanc, en suivant les modules proposés par son ED et le collège doctoral, ou des</p>	<p>Article 4: Training courses followed during the thesis</p> <p>The doctoral student must validate the number of hours of training required by USMB during his or her doctoral program, by following the modules proposed by his or her ED and the doctoral</p>

<p>modules acceptés comme équivalents par son ED.</p> <p>Chaque doctorant ou doctorante s'engage à suivre lors de son cursus, une formation à la déontologie et à l'éthique. Le collège doctoral s'engage à ce qu'une telle formation soit mise à sa disposition.</p> <p>Le doctorant ou la doctorante peut bénéficier d'une formation à la pédagogie si celle-ci concourt à sa mission d'enseignement.</p> <p>Un portfolio comprenant la liste individualisée de toutes les activités du doctorant ou de la doctorante durant sa formation, incluant enseignement, diffusion de la culture scientifique ou transfert de technologie et valorisant les compétences qu'il a développées durant la préparation du doctorat, est réalisé. Il est mis à jour régulièrement par le doctorant ou la doctorante.</p>	<p>college, or modules accepted as equivalent by the ED.</p> <p>Each doctoral student undertakes to follow training in deontology and ethics during his or her studies. The doctoral college undertakes to make such training available to them.</p> <p>The doctoral student can benefit from training in pedagogy if it is related to his or her teaching mission.</p> <p>A portfolio containing an individualized list of all the doctoral students' activities during their training, including teaching, dissemination of scientific culture or technology transfer, and highlighting the skills they have developed during the preparation of their doctorate, is created. It is regularly updated by the doctoral student.</p>
<p>Article 5 : Durée de la thèse</p> <p>La durée de référence, pour la préparation d'une thèse, est de trois ans en équivalent temps plein consacrée à la recherche et de six ans au plus dans les autres cas.</p> <p>Prolongation : Des prolongations annuelles peuvent être accordées à titre dérogatoire par le Président de l'Université Savoie Mont Blanc, sur proposition du directeur de thèse et après avis du comité de suivi individuel et du directeur de l'ED, sur demande motivée du doctorant ou de la doctorante. Toute prolongation doit conserver un caractère exceptionnel.</p> <p>Césure : À titre exceptionnel, sur demande motivée du doctorant ou de la doctorante, une césure insécable d'une durée maximale d'une année peut intervenir une seule fois par décision du président de l'université Savoie Mont Blanc, après accord de l'employeur le cas échéant et avis du directeur ou de la directrice de thèse et du directeur ou de la directrice de l'ED.</p> <p>Durant cette période, le doctorant ou la doctorante suspend temporairement sa formation et son travail de recherche, mais peut demeurer inscrit s'il le souhaite au sein de l'université Savoie Mont Blanc. Cette période</p>	<p>Article 5: Duration of the thesis</p> <p>The reference period for the preparation of a thesis is three years in full-time equivalent dedicated to research and six years at most in other cases.</p> <p>Extension. Annual extensions may be granted by the President of USMB, on the proposal of the thesis director and after the opinion of the individual monitoring committee and the director of the ED, at the motivated request of the doctoral student. Any extension must be exceptional.</p> <p>Gap year. In exceptional cases, upon a motivated request from the doctoral student, an uninterrupted break of a maximum duration of one year may be granted only once by decision of the President of USMB, after agreement from the employer, if applicable.</p> <p>The doctoral student is required to report to the ED director, if applicable, and to the ED director. During this period, the doctoral student temporarily suspends his or her training and research work, but may remain registered at USMB if he or she so wishes. This period is not counted in the duration of the doctorate. USMB guarantees that the doctoral student who</p>

<p>n'est pas comptabilisée dans la durée du doctorat. L'université Savoie Mont Blanc garantit au doctorant ou à la doctorante qui suspend sa scolarité son inscription au sein de la formation doctorale à la fin de la période de césure</p> <p>Ré-inscription : Dans tous les cas, la préparation du doctorat implique un renouvellement annuel de l'inscription chaque année, faute de quoi le doctorant ou la doctorante sera placé automatiquement en situation d'abandon de thèse. Aucune suspension d'inscription n'est autorisée hors césure et cas prévus à l'article 14 de l'arrêté de mai 2016. L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur ou de la directrice de l'école doctorale, après avis du directeur ou de la directrice de thèse et du comité de suivi individuel du doctorant ou de la doctorante, par exemple via le rapport d'entretien du comité de suivi individuel.</p> <p>Arrêt de la thèse : Il peut notamment résulter d'un abandon exprès, d'une non-ré-inscription ou d'un refus de réinscription. En cas d'abandon de son fait, le doctorant ou la doctorante est tenu d'informer l'ED de sa décision par écrit. En cas de refus de renouvellement de l'inscription, après avis du directeur ou de la directrice de thèse et du comité de suivi individuel l'avis motivé est notifié au doctorant ou à la doctorante par le directeur ou la directrice de l'ED.</p> <p>Le doctorant ou la doctorante dispose d'un délai de deux mois pour demander un deuxième avis auprès de la commission recherche du conseil académique de l'université Savoie Mont Blanc. La décision de non-renouvellement est prise par le président de l'université Savoie Mont Blanc, qui notifie celle-ci au doctorant ou à la doctorante.</p>	<p>suspends his/her studies will remain enrolled in the doctoral program at the end of the gap period.</p> <p>Re-registration: In all cases, the preparation of the thesis implies an annual renewal of the registration each year, failing which the doctoral student will be automatically placed in a situation of abandonment of the thesis. No suspension of registration is authorized except in the cases provided for in article 14 of the May 2016 decree. Registration is renewed at the beginning of each academic year by the head of the institution, on the proposal of the director of the doctoral school, after receiving the opinion of the thesis director and the doctoral student's individual monitoring committee, for example via the interview report of the individual monitoring committee.</p> <p>Termination of the thesis : This can be the result of an express withdrawal, a non-registration or a refusal to re-register. In the case of abandonment, the doctoral student must inform the ED of his or her decision in writing. In the event of a refusal to renew registration, the ED director will notify the doctoral student of the reasoned decision, after receiving the opinion of the thesis director and the individual monitoring committee. The doctoral student has two months to request a second opinion from the Research Commission of the Academic Council of USMB. The decision not to renew is taken by the President of USMB, who notifies the doctoral student.</p>
<p>Article 6 : Rédaction de la thèse et soutenance</p> <p>Déontologie : Le doctorant ou la doctorante est alerté sur le fait que s'approprier et reproduire le travail d'autrui en omettant de citer ses sources constitue un plagiat et est donc possible de poursuites disciplinaires ou judiciaires.</p> <p>Soutenance : Le directeur ou la directrice de thèse propose par l'intermédiaire du directeur ou de la directrice de l'ED, les noms des rapporteurs et la composition du jury dans le respect des</p>	<p>Article 6: Writing of the thesis and defense</p> <p>Deontology: . The doctoral student is alerted to the fact that appropriating and reproducing the work of others without citing sources constitutes plagiarism and is therefore liable to disciplinary or legal proceedings.</p> <p>Defense: The thesis director proposes, through the ED director, the names of the rapporteurs and the composition of the jury in accordance with the</p>

<p>textes réglementaires, ainsi que la date et le lieu de soutenance. Il en informe le doctorant ou la doctorante.</p> <p>La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le président de l'université Savoie Mont Blanc si le sujet de la thèse présente un caractère de confidentialité avéré.</p> <p>À l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment (cf. article 1.2).</p>	<p>regulations, as well as the date and place of the defense. He/she informs the doctoral student.</p> <p>The defense is public, except in the case of an exceptional dispensation granted by the president of USMB if the subject of the thesis is of a confidential nature.</p> <p>At the end of the defense and in case of admission, the doctor takes the oath (see article 1.2).</p>
<p>Article 7 : Publication et valorisation de la thèse</p> <p>La qualité et l'impact du doctorat peuvent se mesurer à travers les publications ou les brevets et rapports industriels qui seront tirés du travail, qu'il s'agisse de la thèse elle-même ou d'articles réalisés pendant ou après la période du doctorat</p> <p>Signature : Pour toutes ses productions, le doctorant ou la doctorante signe ses travaux conformément aux règles en vigueur dans l'établissement.</p> <p>Archivage et diffusion : L'université Savoie Mont Blanc dispose d'un programme d'archivage et de diffusion électronique des thèses. La diffusion de la thèse sur Internet doit faire l'objet d'un accord préalable de son auteur. Le doctorant ou la doctorante signe un document définissant les conditions de diffusion de la thèse et attestant de l'absence de tout plagiat.</p> <p>La délivrance du diplôme de doctorat est conditionnée au dépôt de la thèse corrigée.</p>	<p>Article 7: Publication and promotion of the thesis</p> <p>The quality and impact of the doctorate can be measured through the publications or patents and industrial reports that will be derived from the work, whether it is the thesis itself or articles produced during or after the doctoral period.</p> <p>Signature: For all his or her work, the doctoral student signs his or her work in accordance with the rules in force at the institution.</p> <p>Archiving and distribution: USMB has an archiving and electronic distribution program for thesis. The diffusion of the thesis on the Internet must be subject to prior agreement of its author. The doctoral student signs a document defining the conditions of distribution of the thesis and attesting to the absence of plagiarism.</p> <p>The delivery of the doctoral degree is conditional upon the submission of the corrected thesis.</p>
<p>Article 8 : Procédure de médiation</p> <p>En cas de difficultés ou de conflits, les parties en présence s'efforcent d'abord de rechercher une solution en interne. Le dispositif de résolution des conflits s'appuie sur le directeur ou la directrice de l'ED qui est le premier interlocuteur.</p> <p>Un comité de médiation est mis en place, composé de manière à être attentif aux points de vue de chacune des parties en présence.</p> <p>Accompagnement du doctorant : Dans toutes ses démarches, le doctorant ou la doctorante a le droit d'être assisté, notamment par un doctorant ou une doctorante élue dans l'un des organes de</p>	<p>Article 8: Mediation procedure</p> <p>In the event of difficulties or conflicts, the parties involved first try to find a solution internally. The conflict resolution system relies on the director of the ED who is the first point of contact.</p> <p>A mediation committee is set up, composed to be attentive to the points of view of each of the parties involved.</p> <p>Accompanying the doctoral student. The doctoral student has the right to be assisted in all his or her activities, in particular by a doctoral student elected in one of the bodies of his or her</p>

son unité de recherche, de l'ED ou du collège doctoral de l'université Savoie Mont Blanc	research unit, the ED or the doctoral college of USMB.
--	--